

MICRO-ENTREPRENEUR : MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (établissement secondaire, insaisissabilité)

7) FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT

▾ PIECES A FOURNIR

- Si suppression de l'établissement aucune pièce
- Si vente ou location gérance prévoir 2 exemplaires de l'acte et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

▾ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité.

8) DECLARATION D'INSAISSABILITE

▾ PIECES A FOURNIR

- Déclaration du notaire (en 2 exemplaires).

▾ FRAIS

- 35 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité.

9) OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (le principal hors département)

Concernant le Chef d'Entreprise (en 2 exemplaires)

- Copie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

- ou Acte naissance (moins de 3 mois).
- ou Copie du passeport en cours de validité.
- ou Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.

Concernant l'entreprise (en 2 exemplaires)

Domiciliation

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise.
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et déclaration sur l'honneur d'autorisation de domiciliation.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.
- **K BIS de moins de 3 mois.**
- **DIP de moins de 3 mois.**
- Justificatifs de qualification.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr